



Traité Zevahim

Michna 2 - Chapitre 6

חֲטָאת הָעוֹף הֵיטָה בַּעֲשִׂיתָ עַל קֶרֶן דְּרוֹמִית מִעֶרְבִית.
בְּכָל מְקוֹם הֵיטָה כְּשֶׁרָה,
אֲלָא זֶה הִיא מְקוֹמָה.
וְשִׁלְשָׁה דְּבָרִים הֵיטָה אוֹתָהּ הַקֶּרֶן מִשְׁמֶשֶׁת מְלִמָּטָה,
וְשִׁלְשָׁה מְלִמָּעָלָה.
מְלִמָּטָה,
חֲטָאת הָעוֹף, וְהַהֲגָשׁוֹת, וְשִׁירֵי הַדָּם.
מְלִמָּעָלָה,
נְסוּךְ הַמֵּיִם, וְהַיֵּין, וְעוֹלֹת הָעוֹף כְּשֶׁהִיא רְבָה בַּמִּזְבֵּחַ:

[Le rite sacrificiel d'un oiseau en sacrifice pour le péché était accompli au[coin]sud-ouest[de l'autel]. Et[si son rite sacrificiel était accompli]à n'importe quel endroit[de l'autel, l'offrande]était[jugée]valide ; mais ce[coin]était son[emplacement désigné]. Et[il y avait]trois choses[pour lesquelles la partie de]ce coin au-dessous[de la ligne rouge qui servait de démarcation entre les parties supérieure et inférieure de l'autel]servait[d'emplacement approprié], et[il y avait]trois[choses pour lesquelles la partie de ce coin]au-dessus[de la ligne rouge servait d'emplacement approprié]. Les rites suivants étaient accomplis]au-dessous[de la ligne rouge : Sacrifier]un oiseau en sacrifice pour le péché, et apporter[des offrandes de farine]près[de l'autel avant d'en retirer la poignée], et[verser]le reste du sang. Et[les rites suivants étaient accomplis]au-dessus[de la ligne rouge :]la libation de vin[qui est apportée avec les offrandes d'animaux ou comme offrande à part], et la[libation d'eau à la fête de Souccot,]et[le sacrifice]d'une 'Ola d'oiseau lorsqu'ils[étaient]nombreux[et qu'il était impossible d'accomplir le rite]à l'est,[c'est-à-dire dans le coin sud-est où la 'Ola d'oiseau était sacrifié].



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions